

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 26 MARS 2025

Date de la convocation
20.03.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 27

L'an deux mille vingt cinq
le vingt-six mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. ROUX, Mme LEGEARD, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAUT,
Adjoints ; M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLO,
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme MOUSSEAU, M. JAGER, M. JALLAIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LAMBERT, M. GANDIER.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Gilles ROUX

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à Mme Bernadette VAUCELLE

Pouvoir de M. Michel JALLAIS à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Stéphanie LIEBOT

OBJET DE LA DELIBERATION :

Modification du règlement de fonctionnement pour les accueils extrascolaires

Mme Nathalie LEGEARD, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

À ce jour, l'accueil de loisirs sur les périodes de vacances, propose aux familles
les horaires suivants :

➡ du lundi au vendredi de 9h à 17h30

➡ ainsi qu'un accueil périscolaire gratuit de 7h30 à 9h et de 17h30 à 18h15.

La Caisse d'Allocations Familiales ne peut financer les heures offertes aux
familles. Pour garantir la cohérence et pouvoir bénéficier de la subvention CAF sur les
horaires d'ouvertures réelles, il est suggéré de modifier le projet pédagogique de la
manière suivante :

➤ **Accueil Extrascolaire**

Horaires : lundi au vendredi de 7h30 à 18h15

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : - 4 AVR. 2025

Publié le : - 4 AVR. 2025

Notifié le :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette modification du règlement de fonctionnement pour les accueils extrascolaires avec une date d'entrée en vigueur le 1er janvier 2025,
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

